



TC/49/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 février 2013

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**

Genève

**COMITÉ TECHNIQUE****Quarante-neuvième session****Genève, 18-20 mars 2013**

## DOCUMENTS TGP

*Document établi par le Bureau de l'Union*

1. L'objet du présent document est de faire le point sur l'élaboration des documents TGP, d'apporter des informations de fond pour faciliter l'examen par le Comité technique (TC) de chacun des documents TGP et de soumettre un programme provisoire d'élaboration des documents TGP.

2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi du Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateurs
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
TWP :	Groupes de travail techniques

3. La structure du présent document est la suivante :

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	3
II. DOCUMENTS À EXAMINER PAR LE COMITÉ TECHNIQUE .....	4
a) Documents TGP pour adoption en 2013.....	4
i) Nouveau document TGP .....	4
<i>TGP/15 : [Nouveaux types de caractères] [Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)].</i> .....	4
ii) Révision des documents TGP .....	6
<i>TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV</i> .....	6
<i>TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents</i> .....	12
b) Documents TGP en cours d'élaboration .....	12
Révision des documents TGP .....	12
<i>TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen</i> .....	12
Révisions sur lesquelles le Comité technique est arrivé à une conclusion .....	12
Révisions devant être examinées par le Comité technique .....	12
<i>TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité.</i> .....	12
c) Nouvelles propositions pour une future révision des documents TGP .....	13
<i>TGP/7 : Élaboration de principes directeurs d'examen</i> .....	13
Durée des essais .....	13
Cycle de végétation.....	14
Source de matériel de multiplication .....	14
Nombre de plantes nécessaires à des fins de description.....	15
<i>TGP/9 : Examen de la distinction</i> .....	15
<i>TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV</i> .....	16
III. PROGRAMME D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS TGP .....	16
ANNEXE : Programme pour les documents TGP	
APPENDICE I : Programme pour la révision du document TGP/7	
APPENDICE II : Programme pour la révision du document TGP/8	

## I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

4. Le document TG/1/3 "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales" (Introduction générale) et la série de documents connexes qui établissent les procédures relatives aux principes directeurs d'examen (documents TGP) visent à énoncer les principes sur lesquels repose l'examen DHS. Les seules obligations contraignantes des membres de l'Union sont celles contenues dans la Convention UPOV elle-même. Cependant, l'Introduction générale et les documents TGP, en s'appuyant sur l'expérience pratique, s'efforcent de donner des indications d'ordre général permettant un examen de toutes les variétés conforme à la Convention UPOV. En outre, l'UPOV a établi des "Principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité" (principes directeurs d'examen) pour de nombreuses espèces ou autres groupements de variétés. Ces principes directeurs d'examen ont pour objet de développer certains des principes énoncés dans l'Introduction générale, et dans les documents TGP qui s'y rapportent, afin de donner des indications pratiques détaillées permettant l'harmonisation de l'examen DHS, et notamment de recenser les caractères appropriés pour l'examen DHS et l'établissement de descriptions variétales harmonisées.

5. Comme l'a indiqué le président lors de la cinquante-quatrième session du Comité administratif et juridique (CAJ), qui s'est tenue à Genève les 16 et 17 octobre 2006, l'élaboration de documents TGP en relation avec l'examen DHS peut être considérée comme un élément supplémentaire dans l'élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV;<sup>1</sup> outre le fait qu'ils constituent une publication à part entière, les documents TGP peuvent être utilisés en relation avec diverses activités de l'UPOV. Plus précisément, l'Introduction générale et les documents TGP constitueront les composantes fondamentales d'un module spécialisé sur l'examen des demandes de droit d'obtenteur qui fera partie du programme de cours d'enseignement à distance que le Comité consultatif a chargé le Bureau de l'Union de mettre au point.

6. L'état d'élaboration des documents TGP peut se résumer comme suit :

Cote	N° de la version	Titre	Date de la version
TGP/0	/5	Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents	1 <sup>er</sup> novembre 2012
TGP/1		Introduction générale assortie d'explications	pas encore établi
TGP/2	/1	Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV	6 avril 2005
TGP/3		Variétés notoirement connues	pas encore établi <sup>2</sup>
TGP/4	/1	Constitution et maintien des collections de variétés	11 avril 2008
TGP/5		Expérience et coopération en matière d'examen DHS	
Introduction		Introduction	30 octobre 2008
Section 1	/2	Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d'examen de variétés	30 octobre 2008
Section 2	/3	Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale	21 octobre 2010
Section 3	/1	Questionnaire technique à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale	6 avril 2005
Section 4	/2	Formulaire type de l'UPOV pour la désignation de l'échantillon de la variété	30 octobre 2008
Section 5	/2	Demande UPOV de résultats d'examen et réponse à la demande UPOV de résultats d'examen	30 octobre 2008

<sup>1</sup> À sa cinquante-deuxième session, tenue à Genève le 24 octobre 2005, le CAJ est convenu d'une méthode d'élaboration de matériel d'information sur la Convention UPOV qui est expliquée aux paragraphes 8 à 10 du document CAJ/52/4. Il a également approuvé la création d'un groupe consultatif du CAJ ("CAJ-AG") chargé d'aider à élaborer des documents relatifs à ce matériel, comme il était proposé dans les paragraphes 11 à 14 du document CAJ/52/4 (voir le paragraphe 67 du document CAJ/52/5 "Compte rendu").

<sup>2</sup> À sa cinquante-cinquième session, tenue à Genève le 29 mars 2007, le CAJ a adopté la conclusion du CAJ AG stipulant que l'introduction générale fournissait des indications sur ce que l'on entendait par les termes "notoirement connues" et qu'il n'était pas souhaitable, actuellement, de continuer à développer le document TGP/3 "Variétés notoirement connues" (voir le paragraphe 46 du document CAJ/55/7).

Cote	N° de la version	Titre	Date de la version
Section 6	/2	Rapport UPOV d'examen technique et formulaire UPOV de description variétale	30 octobre 2008
Section 7	/2	Rapport UPOV intérimaire d'examen technique	30 octobre 2008
Section 8	/1	Coopération en matière d'examen	6 avril 2005
Section 9	/1	Liste des espèces sur lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis	6 avril 2005
Section 10	/2	Notification des caractères supplémentaires	20 octobre 2011
Section 11	/1	Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l'obteneur	30 octobre 2008
TGP/6	/1	Arrangements en vue de l'examen DHS	
Section 1	/1	Introduction	6 avril 2005
Section 2	/1	Exemples d'arrangements en vue de l'examen DHS	6 avril 2005
Section 3	/1	Déclaration relative aux conditions de l'examen d'une variété fondée sur des essais effectués par l'obteneur ou pour son compte	6 avril 2005
TGP/7	/3	Élaboration des principes directeurs d'examen	20 octobre 2011
TGP/8	/1	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité	21 octobre 2010
TGP/9	/1	Examen de la distinction	11 avril 2008
TGP/10	/1	Examen de l'homogénéité	30 octobre 2008
TGP/11	/1	Examen de la stabilité	20 octobre 2011
TGP/12	/2	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques	1 <sup>er</sup> novembre 2012
TGP/13	/1	Conseils pour les nouveaux types et espèces	22 octobre 2009
TGP/14	/1	Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV	21 octobre 2010
TGP/15		<del>Nouveaux types de caractères</del> [Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)]	pas encore établi

L'Introduction générale, les documents TGP approuvés et les principes directeurs d'examen adoptés sont publiés sur le site Web de l'UPOV à l'adresse suivante : [http://www.upov.int/upov\\_collection/en/](http://www.upov.int/upov_collection/en/)

## II. DOCUMENTS À EXAMINER PAR LE COMITÉ TECHNIQUE

### a) Documents TGP pour adoption en 2013

#### i) *Nouveau document TGP*

*TGP/15 : [Nouveaux types de caractères] [Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)]*

- voir le document TGP/15/1 Draft 4 : "[Nouveaux types de caractères] [Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)]"

7. Le TC, à sa quarante-septième session tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, et le CAJ, à sa soixante-troisième session tenue à Genève le 7 avril 2011, sont convenus que le document TGP/15 devrait être élaboré séparément, mais en parallèle du document BMT/DUS, compte tenu du fait que le document

BMT/DUS<sup>3</sup> fournirait un rapport sur l'élaboration et l'examen de tous les modèles au sein de l'UPOV, et que le document TGP/15 fournirait des indications sur l'utilisation des modèles évalués positivement et pour lesquels des exemples acceptés pourraient être fournis à ce stade, à savoir les modèles "Marqueurs moléculaires propres aux caractères" (section 3.1.1) et "Combinaison de [caractères] phénotypiques et de distances moléculaires pour gérer des collections de variétés" (section 3.1.2). Ils sont convenus que la finalité de ces deux documents devrait être indiquée et qu'ils devraient être adoptés par le Conseil. Le TC et le CAJ ont en outre décidé qu'il conviendrait d'examiner la manière de tenir efficacement à jour ces deux documents (voir le paragraphe 16 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

8. Le TC, à sa quarante-huitième session tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012, a examiné le document TGP/15/1 Draft 2 "Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)", conjointement avec le document TC/48/5 "Documents TGP" (voir les paragraphes 31 et 32 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

9. Le TC, à sa quarante-huitième session, a fait sienne la recommandation du TC-EDC, comme indiqué aux paragraphes 7 à 9 du document TC/48/5, à savoir que le document TGP/15/1 Draft 1 devrait être remanié (restructuré) comme suit :

- premièrement, présenter les principes et les hypothèses qui ont servi de base pour évaluer positivement les exemples présentés dans les modèles approuvés; et
- deuxièmement, fournir des données d'expérience pratique sous forme d'exemples de mise en œuvre de ces principes.

(voir le paragraphe 33 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

10. En ce qui concerne le paragraphe 3.a) de l'annexe I du document TGP/15/1 Draft 2, le représentant de l'*International Seed Federation* (ISF) s'est demandé s'il était nécessaire que les marqueurs soient examinés plus d'une fois sur le même échantillon. Il a par ailleurs suggéré que le paragraphe 3.b) soit modifié pour préciser que, s'il y avait une différence entre les informations fournies dans le questionnaire technique et le résultat de l'essai biologique, ce serait le résultat qui prévaudrait (voir le paragraphe 34 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

11. Le TC, à sa quarante-huitième session, est convenu que, sur la base de ces observations, un nouveau projet devrait être établi par le Bureau de l'Union, avec les présidents du TC et du BMT, qui serait présenté au Comité de rédaction élargi (EDC) à sa réunion en janvier 2013, et un nouveau projet présenté au TC à sa quarante-neuvième session. Le TC a noté que le calendrier d'élaboration du document TGP/15 serait communiqué aux TWP à leurs sessions en 2012 (voir le paragraphe 35 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

12. Le CAJ, à sa soixante-cinquième session tenue à Genève le 29 mars 2012, a approuvé la conclusion du TC selon laquelle le document TGP/15/1 Draft 1 devait être remanié (restructuré) comme suit (voir le paragraphe 8 de ce document) :

- premièrement, présenter les principes et les hypothèses qui ont servi de base pour évaluer positivement les exemples présentés dans les modèles approuvés; et
- deuxièmement, fournir des données d'expérience pratique sous forme d'exemples de mise en œuvre de ces principes.

(voir le paragraphe 26 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

13. Le TC-EDC, à sa réunion tenue à Genève les 9 et 10 janvier 2013, a examiné les documents TC-EDC/Jan13/2 "Documents TGP" et TGP/15/1 Draft 3. Il est convenu que le document TGP/15/1 Draft 4, qu'examinerait le Comité technique à sa quarante-neuvième session, servirait de point de départ approprié pour l'adoption du document TGP/15 par le Conseil en 2013. Le TC-EDC a par ailleurs noté que le document pourrait être révisé dans l'avenir, notamment en vue d'y incorporer des exemples additionnels pour les modèles.

14. Le programme proposé d'élaboration des documents TGP tel qu'il figure dans l'annexe au présent document prévoit l'adoption du document TGP/15/1 par le Conseil à sa quarante-septième session ordinaire,

---

<sup>3</sup> Adopté en tant que document UPOV/INF/18/1 "Utilisation possible des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité ("DHS")".

qui se tiendra à Genève le 24 octobre 2013. Les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront vérifiées par les membres concernés du Comité de rédaction, avant que le projet du document TGP/15/1 ne soit soumis au Conseil. Les observations du TC, à sa quarante-neuvième session, sur le document TGP/15/1 Draft 4, seront communiquées au CAJ à sa soixante-septième session.

15. *Le TC est invité*

a) *à examiner le document TGP/15/1 Draft 4, en vue de le soumettre au Conseil pour adoption, sur cette base du document TGP/15/1, selon les modalités indiquées au paragraphe 14; et*

b) *à prendre note que le document TGP/15/1 pourrait être révisé dans l'avenir, notamment en vue d'y incorporer des exemples additionnels pour les modèles.*

ii) *Révision des documents TGP*

*TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV*

- *Révision de sections du document TGP/14 : section 2 : Termes botaniques, sous-section 2 : Formes et structures (document CAJ/67/11)*
- *Révision du document TGP/14 : section 2 : Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur (document CAJ/67/12)*

16. Les paragraphes ci-après contiennent des informations de base sur la révision proposée du document TGP/14/1. Le texte proposé pour la révision du document TGP/14/1 section 2 : "Termes botaniques, sous-section 2 : Formes et structures" et section 2 : "Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur" (nouvelle), sur la base des observations des TWP et du TC-EDC, est présenté dans les documents TC/49/35 et TC/49/36, respectivement.

17. Le TC a approuvé le programme d'élaboration des documents TGP, tel qu'il figure à l'annexe II du document TC/48/5, sous réserve de la suppression de "(Sous-section Couleur et révisions)" par les TWP en 2013 et de l'adjonction au document CAJ/67 en 2013 (voir le paragraphe 78 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions"). Sur cette base, le programme proposé d'élaboration des documents TGP, tel qu'il figure à l'annexe du présent document prévoit l'adoption de la révision du document TGP/14/2 par le Conseil à sa quarante-septième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 24 octobre 2013. L'actualisation des définitions des termes et indices ainsi que la vérification des traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais par les membres concernés du Comité de rédaction, seront faites avant que le document TGP/14/2 ne soit soumis au Conseil. Les observations du TC, à sa quarante-neuvième session, sur le document TGP/14/2 Draft 4, seront communiquées au CAJ, à sa soixante-septième session.

- *Section 2 : "Termes botaniques, Sous-section 2 : formes et structures" (voir le document TC/49/35)*

SECTION 2 : TERMES BOTANIQUES : SOUS-SECTION 2 : FORMES ET STRUCTURES : I. FORME

1. Composantes de la forme : niveaux d'expression concernant les rapports

*Conclusions du Comité technique en 2012*

18. En ce qui concerne l'utilisation des caractères pour les rapports, le TC, à sa quarante-huitième session, est convenu qu'il devrait être possible d'utiliser des niveaux tels que "élevé" ou "bas", à condition que des explications et des illustrations soient fournies afin d'éviter tout risque de confusion. Il est également convenu qu'il devrait être possible d'utiliser des niveaux tels que "allongé" et "comprimé" pour des caractères décrivant des formes plutôt que des rapports (voir le paragraphe 74 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Observations des groupes de travail techniques en 2012

19. À leurs sessions de 2012, les groupes de travail techniques ont examiné le projet d'un texte de révision proposé du document TGP/14 – "Section 2 : Termes botaniques : sous-section 2 : Formes et structures : I. FORME : section 1", établi par des experts de l'Allemagne, du Danemark et du Royaume-Uni, tel qu'il figure dans les documents TWO/45/27, TWA/41/27, TWC/30/27, TWF/43/27 et TWV/46/27.

20. Les groupes de travail techniques en 2012 ont fait les observations suivantes :

	En ce qui concerne la révision des "composantes de la forme : niveaux d'expression concernant les rapports", le TWA a recommandé qu'il serait plus approprié d'utiliser les niveaux "petit à grand" au lieu de "bas à élevé" dans le cas du rapport longueur-largeur. Si le rapport du caractère longueur-largeur était présenté comme une forme, les niveaux seraient "comprimé à allongé" (voir le paragraphe 56 du document TWA/41/34 "Report").	TWA
	Le TWV a souligné que l'utilisation de la longueur, de la largeur et du rapport pourrait, le cas échéant, être utile dans certains cas (voir le paragraphe 48 du document TWV/46/41 "Report").	TWV
	En ce qui concerne la révision des "composantes de la forme : niveaux d'expression concernant les rapports", le TWV a recommandé qu'il serait plus approprié d'utiliser les niveaux "très bas à très élevé" au lieu de "très élevé à très bas" dans le cas du rapport longueur-largeur. Si le rapport du caractère longueur-largeur était présenté comme une forme, les niveaux seraient "très comprimé à très allongé" au lieu de "très allongé à très comprimé" (voir le paragraphe 49 du document TWV/46/41 "Report").	TWV
	En ce qui concerne la révision de " <u>composantes de la forme : niveaux d'expression concernant les rapports</u> ", le TWF : <ul style="list-style-type: none"> <li>• a constaté avec satisfaction que sa proposition initiale d'avoir tous les niveaux de "comprimé à allongé" avait été approuvée par d'autres TWP;</li> <li>• a demandé que les modifications proposées soient systématiquement actualisées d'un bout à l'autre du document TGP/14;</li> <li>• a proposé que le rapport diamètre/hauteur soit modifié pour lire rapport longueur-largeur à des fins de cohérence dans tout le document TGP/14.</li> </ul> (voir le paragraphe 42 du document TWF/43/38 "Report").	TWF
	En ce qui concerne la révision de "composantes de la forme : niveaux d'expression concernant les rapports", le TWO a fait siennes les recommandations du TWF et du TWV qu'il serait plus approprié d'utiliser les niveaux "très bas à très élevé" au lieu de "très élevé à très bas" dans le cas du rapport longueur-largeur. Si le rapport du caractère longueur-largeur était présenté comme une forme, les niveaux seraient alors "très comprimé à très allongé" au lieu de "très allongé à très comprimé", avec l'explication appropriée (voir le paragraphe 42 du document TWO/45/37 "Report").	TWO
1.3	En ce qui concerne la section 2 : paragraphe 1.3, le TWF a demandé que soit mise au point la définition de "base", donnant un exemple et indiquant l'orientation de base précise (voir le paragraphe 43 du document TWF/43/38 "Report").	TWF
1.5	En ce qui concerne la révision de "composantes de la forme : niveaux d'expression concernant les rapports", le TWO a proposé de modifier l'orthographe du mot "length" au paragraphe 1.5 de l'annexe III du document TWO/45/27 (voir le paragraphe 43 du document TWF/43/37 "Report").	TWO

21. Le TC-EDC, à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013, a fait les propositions suivantes :

1.2 a)	conserver le libellé "(ou rapport largeur-longueur)" dans la première mention du rapport longueur-largeur. Dans les exemples suivants, la référence au "rapport largeur-longueur" doit être supprimée.	TC-EDC
--------	--	--------

2. Élaboration des caractères liés à la forme : moyens d'éviter la répétition des caractères

*Conclusions du Comité technique en 2012*

22. Le TC, à sa quarante-huitième session tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012, a accueilli avec satisfaction l'étude intitulée "Examen de l'utilisation des caractères composites et des caractères qui les composent pour l'appréciation de la distinction", établie par des experts de l'Allemagne, du Danemark et du Royaume-Uni telle qu'elle figure dans l'annexe I du document TC/48/20. Le TC est convenu que des conseils fondés sur cette étude devraient être établis pour les sessions de 2012 des TWP par des experts de l'Allemagne, du Danemark et du Royaume-Uni (voir le paragraphe 75 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

*Observations des groupes de travail techniques en 2012*

23. À leurs sessions en 2012, les groupes de travail techniques ont examiné le projet d'un texte de révision proposé établi par des experts de l'Allemagne, du Danemark et du Royaume-Uni à inclure dans le document TGP/14 – "Section 2 : Termes botaniques : sous-section 2 : Formes et structures : I. Forme : section 2", nouveau paragraphe 2.9 – "Utilisation des caractères composites pour déterminer la distinction et l'homogénéité", tel qu'il figure dans les documents TWO/45/27, TWA/41/27, TWC/30/27, TWF/43/27 et TWV/46/27.

24. Les groupes de travail techniques en 2012 ont fait les observations suivantes :

Le TWA a examiné les conseils relatifs à l'utilisation des caractères composites pour déterminer la distinction et l'homogénéité tels qu'ils figurent à l'annexe V du document TWA/41/27. Il est convenu que la méthode présentée était utile et il en a recommandé l'inclusion dans le document TGP/14 (voir le paragraphe 57 du document TWA/41/34 "Report").	TWA
Le TWV a fait sienne la proposition du TWA, à savoir que les conseils relatifs à l'utilisation des caractères composites pour déterminer la distinction et l'homogénéité tels qu'ils figurent à l'annexe V du document TWA/41/27 étaient utiles et il en a recommandé l'inclusion dans le document TGP/14 (voir le paragraphe 50 du document TWA/46/41 "Report").	TWV
En ce qui concerne les conseils relatifs à l'utilisation des caractères composites pour déterminer la distinction et l'homogénéité tels qu'ils figurent à l'annexe V du document TWC/30/27, le TWC a suggéré que le titre de la deuxième puce lise comme suit : "fournir des informations supplémentaires au sujet de ses composantes" (voir le paragraphe 60 du document TWC/30/41 "Report").	TWC
Le TWO est convenu de l'utilité des conseils relatifs à l'utilisation des caractères composites pour déterminer la distinction et l'homogénéité tels qu'ils figurent à l'annexe V du document TWA/43/27 et il a noté que les rapports longueur-largeur étaient fréquemment utilisés dans le domaine des plantes ornementales et des arbres fruitiers (voir le paragraphe 44 du document TWO/45/37 "Report").	TWO

3. Élaboration des caractères liés à la forme : Angle sous lequel observer la forme des plantes

*Conclusions du Comité technique en 2012*

25. Le TC, à sa quarante-huitième session tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012, a rappelé qu'il était convenu de recommander que, si nécessaire, une explication relative aux caractères liés à la forme donne des orientations quant à l'angle sous lequel observer la forme (voir le paragraphe 71 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

*Observations des groupes de travail techniques en 2012*

26. À leurs sessions en 2012, les groupes de travail techniques ont examiné le projet d'un texte proposé de révision établi par des experts de l'Allemagne, du Danemark et du Royaume-Uni à inclure du document TGP/14 – "Section 2 : Termes botaniques : sous-section 2 : Formes et structures : I. Forme : 2. Élaboration de caractères liés à la forme, nouvelle section", tel qu'il figure dans les documents TWO/45/27, TWA/41/27, TWC/30/27, TWF/43/27 et TWV/46/27.



27. Les groupes de travail techniques en 2012 ont fait les observations suivantes :

Le TWA a fait sien le texte proposé à l'annexe I du document TWA/41/27 concernant l'angle sous lequel observer la forme des plantes (voir le paragraphe 54 du document TWA/41/34 "Report").	TWA
En ce qui concerne la section 2 : paragraphe 2.8 " <u>Angle sous lequel observer la forme des plantes</u> ", le TWF a fait sien le texte figurant dans l'annexe I du document TWF/31/27 et proposé d'ajouter des exemples et des explications dans le document TGP/14. Des experts du Mexique et de la Nouvelle-Zélande fourniraient des informations (voir le paragraphe 39 du document TWF/43/38 "Report").	TWF
En ce qui concerne la section 2 : paragraphe 2.8 "Angle sous lequel observer la forme des plantes", le TWO a fait sien le texte ci-après tel qu'il figure dans l'annexe I du document TWO/45/27, paragraphe 2.8. : "Le cas échéant, une explication de l'angle sous lequel observer la forme devrait être incorporée dans les principes directeurs d'examen" (voir le paragraphe 40 du document TWO/45/37 "Report").	TWO

SECTION 2 : TERMES BOTANIQUE : SOUS-SECTION 2 FORMES ET STRUCTURES :  
III. DÉFINITIONS DES TERMES FORMES ET STRUCTURES

1. Définition des termes botaniques

*Conclusions du Comité technique en 2012*

28. En ce qui concerne une future révision du document TGP/14 "Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV", section 2 : Termes botaniques : sous-section 2 : formes et structures : I. Forme : II. Structure : section 2.4, le TC, à sa quarante-huitième session tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012, était convenu que des définitions supplémentaires de termes botaniques, tels que "pédoncule" et "pétiolule", devraient être ajoutées au document TGP/14 lorsque de telles définitions étaient susceptibles d'éviter toute confusion. Toutefois, il a déclaré que cela ne devait pas donner lieu à une modification de l'explication figurant dans le document TGP/14/1 selon laquelle "[e]n général, les termes botaniques utilisés dans les principes directeurs pour indiquer la partie de la plante à examiner, mais qui ne sont pas utilisés comme niveaux d'expression (par exemple, bractée, pétale, baie, etc.), n'appellent pas une définition propre à l'UPOV et ne figurent pas dans le présent document" (voir le paragraphe 72 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

29. Le TC, à sa session en 2012, est convenu de la définition suivante du terme "épi" pour inclusion dans une future version révisée du document TGP/14/1 : section 2 : Termes botaniques : sous-section 2 : Formes et structures : III. Définitions des termes forme et structure (voir les paragraphes 81 à 83 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions") :

Épi	Une inflorescence indéfinie avec des fleurs sessiles sur un axe sans ramifications
-----	--

*Observations des groupes de travail techniques en 2012*

30. À leurs sessions en 2012, les groupes de travail techniques ont examiné le projet d'un texte proposé établi par des experts de l'Allemagne, du Danemark et du Royaume-Uni à inclure dans le document TGP/14 : section 2 : Termes botaniques : sous-section 2 : Formes et structures : III. Définitions des termes formes et structures", tel qu'il figure dans les documents TWO/45/27, TWA/41/27, TWC/30/27, TWF/43/27 et TWV/46/27.

31. Les groupes de travail techniques en 2012 ont fait les observations suivantes :

Le TWA a fait siennes les définitions proposées pour les termes pédoncule, pédicelle, pétiole et pétiolule et il a recommandé que soit vérifiée la traduction de ces termes (voir le paragraphe 55 du document TWA/41/34 "Report").	TWA
Le TWV a proposé de modifier comme suit les définitions des termes pédoncule, pédicelle et tige principale telles qu'elles figurent dans l'annexe II du document TWV/46/27 (voir le paragraphe 46 du document TWV/46/41 "Report") :	TWV

Termes		
Pédoncule	Une tige soutenant une fleur ou un fruit isolé, ou une inflorescence, ou soutenant une infructescence après fécondation.	TWV
	Le TWF a proposé de dire "Pedúnculo" dans la traduction en espagnol de "Peduncle". (voir le paragraphe 40 du document TWF/43/38 "Report").	TWF
	En ce qui concerne la section 2 : "Définition des termes botaniques", le TWO a proposé de conserver la définition originelle de "Peduncle" telle qu'elle figure dans l'annexe II du document TWO/45/27, avec la modification suivante : "Une tige soutenant une inflorescence ou une infructescence <del>après fécondation.</del> " (voir le paragraphe 41 du document TWO/45/37 "Report").	TWO
Pédicelle	Une tige qui attache des fleurs ou des fruits isolés au pédoncule de l'inflorescence ou de l'infructescence de la tige principale.	TWV
	Le TWF a demandé que soit précisée l'expression "fleurs isolées" (voir le paragraphe 41 du document TWF/43/38 "Report").	TWF
Pétiole	Un pédoncule qui attache le limbe à la tige.	TWV
Pétiolule	Un pédoncule d'une des folioles qui forment une feuille composée.	TWV
	Le TWF a proposé de dire "Peciolulo" dans la traduction en espagnol et "Blattfiederstiel" dans la traduction en allemand du terme "Petiolule" (voir le paragraphe 40 du document TWF/43/38 "Report").	TWF

- Section 2 : "Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur" (voir le document TC/49/36)

32. Le TC, à sa quarante-huitième session, tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012, a examiné le projet de section 2 : Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur, tel qu'il figure dans l'annexe du document TC/48/21. Le TC est convenu qu'un nouveau projet, fondé sur le document TC/48/21 et les observations des TWP à leurs sessions en 2011, devrait être établi par les experts de l'Allemagne et des Pays-Bas pour examen par les TWP à leurs sessions de 2012 (voir les paragraphes 76 et 77 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

33. Les TWP ont examiné le nouveau projet de section 2 : Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur tel qu'il figure dans les documents TWA/41/25, TWV/46/25, TWC/30/25, TWF/43/25 et TWO/45/25, établi qu'il avait été par des experts de l'Allemagne et des Pays-Bas, et fait les observations suivantes :

Généralités	Le TWC a examiné le document TWC/30/25 et suggéré que les couleurs RHS respectives soient incorporées dans chacune des photographies introduites dans le document (voir le paragraphe 62 du document TWC/30/41 "Report").	TWC
	Le TWO a examiné le document TWO/45/25 et pris note des modifications apportées au nouveau projet sur la base des observations formulées par les TWP en 2011 et il a fait les observations additionnelles suivantes (voir le paragraphe 45 du document TWO/45/37 "Report") :	TWO
Première partie : Introduction	relibeller le dernier paragraphe comme suit :  <i>"For describing colors of plants in test guidelines, it is generally the usual practice to look at one or more <del>observe two</del> of the three elements of color, separately or in combination. COLOR and INTENSITY. SATURATION is effectively incorporated into the observation of COLOR."</i>  (Pour décrire les couleurs des plantes dans les principes directeurs d'examen, l'usage veut normalement que soient pris en compte un ou plusieurs des trois éléments de couleur, séparément ou ensemble.)	TWO

Deuxième partie : Couleur, 2.1 "Termes utilisés pour la couleur"	Le TWF a examiné le document TWF/43/25. En ce qui concerne le paragraphe 2.1, il est convenu que l'exemple d'"intensité de couleur" dans le tableau devrait être révisé et que la référence à "orange" devrait être supprimée.  Intensité : jaune clair, jaune moyen, jaune foncé <del>orange clair, orange moyen</del>  (voir le paragraphe 46 du document TWF/43/38 "Report")	TWF
2.1	supprimer "orange clair" et "orange moyen" des niveaux d'intensité car cela prête à confusion entre teinte et intensité et abaisser la flèche dans l'illustration.	TWO
2.2.3	libeller comme suit : "En fonction de l'organe décrit, l'intensité peut être présentée soit <u>en rapport avec une seule couleur soit en combinaison avec différentes couleurs seule (exemple) ou en combinaison avec la couleur (exemple 2).</u> "	TWO
2.3.1	<del>Comme expliqué dans l'introduction, la couleur est complexe et peut être définie en fonction de 3 grands éléments : teinte, saturation et intensité.</del>  <u>Libeller comme suit : pour décrire les couleurs des plantes dans les principes directeurs d'examen, l'usage veut normalement que soient pris en compte un ou plusieurs des trois éléments de couleur, séparément ou ensemble.</u> Par conséquent, il est probable qu'un caractère combinant plusieurs de ces éléments constitue un caractère pseudo-qualitatif. <del>Toutefois,</del> dans les cas où seule l'intensité d'une couleur varie, le type d'expression serait quantitatif. Dans les cas où <del>il y a une faible précision et il y a</del> une discontinuité marquée entre les couleurs (p. ex. blanc et rouge), le type d'expression serait qualitatif.	TWO
2.3.1 a)	supprimer l'exemple actuel et donner un autre exemple d'un caractère réellement QL	TWO
2.3.1 c) iii)	libeller comme suit : "Gamme de couleurs"	TWO
Troisième partie	actualiser les références TG et les exemples réels en fonction des versions les plus récentes	TWO
3.1	libeller comme suit : "La couleur principale est celle qui occupe la plus grande surface. Lorsque les couleurs principale et secondaire <u>sont trop similaires pour pouvoir décider avec certitude de la couleur qui occupe la plus grande surface occupent des surfaces quasi-équivalentes,</u> [la couleur la plus foncée] / [la couleur... [endroit]...] est considérée comme la couleur principale.]"	TWO
3.5.1	libeller comme suit : "Panachure : zones bien définies de couleurs ou d'intensités différentes, avec moins de chlorophylle ou sans chlorophylle, notamment sous la forme de feuilles de couleur verte présentant des bandes longitudinales, des régions de forme irrégulière ou une zone marginale de couleur vert très clair, jaune ou blanche. <u>La panachure comprend la couleur et la répartition de la couleur.</u> En fonction de l'espèce concernée, il peut ne pas s'avérer nécessaire de décrire tous les éléments".  et ajouter des exemples pour la panachure de 4.2.1.8	TWO
Quatrième partie IV, 4.1 Aperçu schématique	supprimer les images de panachure	TWO
4.2.1.8	supprimer	TWO

34. Le TC-EDC, à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013, a fait les propositions suivantes :

3.3 b) Exemple	supprimer "PQ"
----------------	----------------

35. Le TC est invité à examiner les documents TC/49/35 et TC/49/36 comme base d'adoption du document TGP/14/2 par le Conseil (voir le paragraphe 17).

*TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents*

36. Le TC est invité à noter que le programme d'élaboration des documents TGP, tel qu'il figure dans l'annexe au présent document, prévoit l'adoption du document TGP/0/6 par le Conseil à sa quarante-septième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 24 octobre 2013, afin de prendre en compte l'adoption des documents TGP/15/1 et TGP/14/2.

37. *Le TC est invité à noter que le Conseil sera invité à adopter le document TGP/0/6, afin de prendre en compte l'adoption des documents TGP/15/1 et TGP/14/2.*

b) Documents TGP en cours d'élaboration

*Révision des documents TGP*

*TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen*

*Révisions sur lesquelles le Comité technique est précédemment arrivé à une conclusion*

- "Résumé des révisions adoptées pour le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" (voir le document TC/49/16)

*Révisions devant être examinées par le Comité technique*

- "Conseils sur le nombre de plantes à examiner (pour déterminer la distinction)" (voir le document TC/49/17)
- "Conseils relatifs à la méthode d'observation" (voir le document TC/49/18)
- "Variétés indiquées à titre d'exemple" (voir le document TC/49/19)
- "Remise de photographies avec le questionnaire technique" (voir le document TC/49/20)

*TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité*

- Première partie : Protocole d'essai DHS et analyse des données  
Nouvelle section 2 – "Données à enregistrer" (voir le document TC/49/21)
- Première partie : Protocole d'essai DHS et analyse des données  
Nouvelle section : "Réduction optimale de la variation due à différents observateurs" (voir le document TC/49/22)
- Première partie : Protocole d'essai DHS et analyse des données  
Nouvelle section : "Réduction de la taille des essais" (voir le document TC/49/23)
- Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS  
Section 3 : "Critère global de la distinction sur plusieurs années (COYD)" (voir le document TC/49/24)
- Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS  
Section 3, sous-section 3.6 : "Adapter l'analyse COYD à des circonstances particulières" (voir le document TC/49/25)
- Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS  
Section 4 : "Méthode des 2x1% – Nombre minimal de degrés de liberté pour la méthode des 2x1%" (voir le document TC/49/26)

- Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS  
Nouvelle section 10 : "Nombre minimal de variétés comparables pour la méthode de variance relative" (voir le document TC/49/27)
- Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS  
Nouvelle section 11 : "Examen DHS sur des échantillons globaux" (voir le document TC/49/28)
- Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS  
Nouvelle section : "Méthodes de traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales" (voir le document TC/49/29)
- Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS  
Nouvelle section : "Indications en matière d'analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires" (voir le document TC/49/30)
- Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS  
Nouvelle section : "Indications relatives à l'élaboration des descriptions variétales" (voir le document TC/49/31)
- Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS  
Nouvelle section : "Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement" (voir le document TC/49/32)
- Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS  
Nouvelle section : "Examen de caractères au moyen de l'analyse d'images" (voir le document TC/49/33)
- Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS  
Nouvelle section : "Méthodes statistiques pour de très petits échantillons" (voir le document TC/49/34)

c) Nouvelles propositions pour une future révision des documents TGP

*TGP/7 : Élaboration de principes directeurs d'examen*

*Durée des essais*

38. Le TWF, à sa quarante-troisième session, est convenu que des informations devraient être fournies sur l'expression "cycle de végétation", sous la forme d'une note indicative (GN) ou d'un texte standard supplémentaire (ASW). Il a estimé que le libellé ci-dessous était contradictoire et qu'il convenait de demander des explications sur ce qu'il voulait réellement dire.

Chapitre 3.1 : "En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants".

Chapitre 4.1.2 : "Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire".

(voir le paragraphe 91 du document TWF/43/38 "Compte rendu")

39. *Le TC est invité à se demander s'il convient de donner dans une future version révisée du document TGP/7 des explications concernant la durée minimale de l'essai dans le chapitre 3.1 et le nombre de cycles de végétation nécessaires à des fins de distinction dans le chapitre 4.1.2 des principes directeurs d'examen.*

*Cycle de végétation*

40. À la quarante-cinquième session du TWO, l'expert de l'Union européenne a soulevé la question de la contradiction évidente dans l'utilisation de l'expression "cycles de végétation", notant que, dans le cas de l'eucalyptus, il était difficile d'identifier un "cycle de végétation". Il a suggéré que cela soit pris en compte dans le document TGP/7 sous la forme d'une note indicative (GN) ou d'un texte standard supplémentaire (ASW) (voir le paragraphe 94 du document TWO/45/37 "Compte rendu").

41. Le TC-EDC, à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013, a noté que le document TGP/7/3, annexe 2 : "ASW 3 (chapitre 3.1.2 du modèle TG) – Précisions concernant le cycle de végétation" donnait les explications suivantes du cycle de végétation :

"a) *Espèces fruitières présentant une période de dormance clairement définie*

"3.1.2 Le cycle de végétation est constitué par la durée d'une seule saison de végétation, qui commence avec le débourrement (floraison ou croissance végétative), se poursuit par la floraison et la récolte des fruits et s'achève à la fin de la période de dormance suivante par la formation des boutons de la nouvelle saison".

"b) *Espèces fruitières ne présentant pas une période de dormance clairement définie*

"3.1.2 Le cycle de végétation est constitué par la période qui va du début de la croissance végétative active ou de la floraison, se poursuit tout au long de la croissance végétative active ou de la floraison et du développement des fruits et s'achève à la récolte des fruits."

Le TC-EDC a noté que l'explication donnée dans ASW 3 b) s'appliquerait à l'eucalyptus.

*42. Le TC est invité à se demander s'il convient de donner des conseils supplémentaires sur l'expression "cycle de végétation" dans une future version révisée du document TGP/7.*

*Source de matériel de multiplication*

43. Le TWF, à sa quarante-troisième session, a demandé des informations supplémentaires sur la manière dont la méthode de multiplication végétative (p. ex. boutures *in vitro*, de rameau ou de conifère) et l'origine du matériel de multiplication, prélevé de l'intérieur de la plante, pourraient influencer sur le développement futur de la plante et l'expression des caractères ainsi que sur la manière dont ces informations devraient être fournies dans les principes directeurs d'examen (voir le paragraphe 92 du document TWF/43/38 "Compte rendu").

44. Le TWF, à sa quarante-troisième session, est convenu que l'Union européenne élaborerait un document pour examen à la session du TWF en 2013 (voir le paragraphe 93 du document TWF/43/38 "Compte rendu").

45. À la quarante-cinquième session du TWO, l'expert de l'Union européenne a noté que des informations supplémentaires devraient être fournies sur la manière dont la méthode de multiplication végétative (p. ex. boutures *in vitro*, de rameau ou de conifère) et l'origine du matériel de multiplication, prélevé de l'intérieur de la plante, pourrait influencer sur le développement futur de la plante et l'expression des caractères, ainsi que sur la manière dont ces informations devraient être fournies dans les principes directeurs d'examen (voir le paragraphe 94 du document TWO/45/37 "Compte rendu").

46. Le TWO, à sa quarante-cinquième session, a noté que l'Union européenne élaborerait un document pour examen à la session du TWO en 2013 (voir le paragraphe 96 du document TWO/45/37 "Compte rendu").

*47. Le TC est invité à prendre note que des informations seront présentées aux TWF et TWO à leurs sessions en 2013 sur l'influence de la méthode de multiplication végétative et l'origine du matériel de multiplication prélevé de l'intérieur de la plante, sur le développement futur de la plante et l'expression des caractères, ainsi que sur la manière dont ces informations pourraient figurer dans les principes directeurs d'examen.*

*Nombre de plantes nécessaires à des fins de description*

48. Le TWO, à sa quarante-cinquième session tenue à Jeju (République de Corée), a demandé que soit envisagée l'inclusion éventuelle d'explications sur le nombre de plantes nécessaires à des fins de description dans la future version révisée du document TGP/7 (voir le paragraphe 97 du document TWO/45/37 "Compte rendu").

49. Le TC-EDC, à sa réunion tenue à Genève les 9 et 10 janvier 2013, a noté que les principes directeurs d'examen stipulent que "[c]es principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées".

*50. Le TC est invité à se demander s'il convient de donner des conseils supplémentaires sur le nombre de plantes nécessaires à des fins de description dans une future version révisée du document TGP/7.*

*Stades de croissance*

51. Le TC-EDC, à sa réunion tenue les 9 et 10 janvier 2013, a noté que le document TGP/7/3, annexe 2 : ASW 12.1 (ASW 12.1 (section 8 du modèle TG) – Explications portant sur plusieurs caractères" : et GN 9 chapitre 3.3 du modèle TG) – "Échelle des stades de croissance" donnait les explications suivantes :

"8.1 Explications portant sur plusieurs caractères

"Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

"a)  
"b) etc.

"GN 9 (chapitre 3.3 du modèle) – Échelle des stades de croissance

"Dans les cas où il y a lieu d'indiquer une échelle des stades de croissance pour l'observation des caractères, on s'inspirera utilement de la publication suivante :

"Stades phénologiques des mono-et dicotylédones cultivées – monographie BBCH (Centre fédéral de recherches biologiques pour l'agriculture et les forêts)."

Le TC-EDC a recommandé qu'il soit envisagé de donner, dans une future version révisée du document TGP/7, des explications sur la nécessité ou non d'incorporer des échelles des stades de croissance dans le chapitre 8.1 des principes directeurs d'examen ou dans un chapitre distinct à la fin du chapitre 8.

*52. Le TC est invité à se demander s'il convient de donner dans une future version révisée du document TGP/7, des explications sur la nécessité ou non d'incorporer des échelles des stades de croissance dans le chapitre 8 des principes directeurs d'examen.*

*TGP/9 : Examen de la distinction*

53. Le TC-EDC, à sa réunion tenue à Genève les 9 et 10 janvier 2013, a noté que les conseils donnés dans l'annexe II du document TC/49/17 "Révision du document TGP/7 : Conseils sur le nombre de plantes à examiner (pour déterminer la distinction)" seraient incorporés dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen". À cet égard, il a noté que le document TGP/7 était destiné aux rédacteurs des principes directeurs d'examen de l'UPOV et principes directeurs d'examen propres aux différents services et qu'il pourrait ne pas être lu par tous les utilisateurs des principes directeurs d'examen. Étant donné que l'annexe II du document TC/49/17 revêtait un intérêt pour toutes les personnes concernées par l'examen de la distinction, il a été suggéré que ces conseils soient éventuellement incorporés dans une future version révisée du document TGP/9 "Examen de la distinction".

54. *Le TC est invité à se demander s'il convient de donner des conseils supplémentaires sur le nombre de plantes à examiner à des fins de distinction dans une future version révisée du document TGP/9, sur la base des conseils donnés dans l'annexe II du document TC/49/17.*

*TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV*

55. Le TC-EDC, à sa réunion tenue à Genève les 9 et 10 janvier 2013, a proposé que soit envisagée l'inclusion d'une définition de "point" dans une future version révisée du document TGP/14 section 2 : "Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur".

56. Le TC-EDC, à sa réunion tenue à Genève les 9 et 10 janvier 2013, a proposé, a proposé de donner des conseils dans une future version révisée du document TGP/14 section 2 : "Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur", eu égard aux risques que pose l'inclusion d'illustrations en couleur dans les principes directeurs d'examen.

57. *Le TC est invité à de demander :*

a) *s'il convient de définir "point" dans une future version révisée du document TGP/14/1 : section 2 : Termes botaniques : sous-section 3 : Couleur"; et*

b) *s'il convient de donner des conseils dans une future version révisée du document TGP/14/1 : section 2 : Termes botaniques : sous-section 3 : Couleur" eu égard aux risques que pose l'inclusion d'illustrations en couleur dans les principes directeurs d'examen.*

### III. PROGRAMME D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS TGP

58. L'annexe du présent document propose le programme d'élaboration des documents TGP qui repose sur le programme arrêté par le TC à sa quarante-huitième session et par le CAJ à sa soixante-cinquième session (voir le paragraphe 78 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions" et le paragraphe 33 du document CAJ/65/13 "Compte rendu des conclusions", respectivement, conjointement avec les observations des TWP, à leurs sessions en 2012, et du TC-EDC à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013.

59. *Le TC est invité à examiner le programme d'élaboration des documents TGP tel qu'il figure dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]



TC/49/5  
ANNEXE  
PROGRAMME POUR LES DOCUMENTS TGP

Ref.	Documents actuellement approuvés*	2012						2013						2014						
		TC-EDC	TC/48	CAJ/65	TWP	CAJ/66	C/46	TC-EDC	TC/49	CAJ/67	TWPs	CAJ/68	C/47	TC-EDC	TC/50	CAJ/69	TWP	CAJ/70	C/48	
TGP/0	Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents	TGP/0/5 ADOPTÉ												TGP/0/6 Draft 1 adopté						TGP/0/7 Draft 1 adopté
TGP/1	Introduction générale assortie d'explications	-	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
TGP/2	Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV	TGP/2/1 ADOPTÉ																		
TGP/3	Variétés notoirement connues	C(Extr.)/19/2 Rev.																		
TGP/4	Constitution et maintien des collections de variétés	TGP/4/1 ADOPTÉ																		
TGP/5	Expérience et coopération en matière d'examen DHS	ADOPTÉ																		
TGP/6	Arrangements en vue de l'examen DHS	TGP/6/1 ADOPTÉ																		
TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen	TGP/7/3 ADOPTÉ	voir appendice I						voir appendice I						voir appendice I					
TGP/8	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité	TGP/8/1 ADOPTÉ	voir appendice II						voir appendice II						voir appendice II					
TGP/9	Examen de la distinction	TGP/9/1 ADOPTÉ																		
TGP/10	Examen de l'homogénéité	TGP/10/1 ADOPTÉ																		
TGP/11	Examen de la stabilité	TGP/11/2 ADOPTÉ																		
TGP/12	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques	TGP/12/2 ADOPTÉ	TGP/12/2 Draft 1	TGP/12/2 Draft 2	TGP/12/2 Draft 2			TGP/12/2 Draft 3 adopté												
TGP/13	Conseils pour les nouveaux types et espèces	TGP/13/1 ADOPTÉ																		
TGP/14	Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV	TGP/14/1 ADOPTÉ	(sous-section couleur et révisions)	(sous-section couleur et révisions)	---	(sous-section couleur et révisions)	---	---	(sous-section couleur et révisions)	(sous-section couleur et révisions)	(sous-section couleur et révisions)	---	---	TGP/14/2 adopté						
TGP/15	Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)		TGP/15/1 Draft 1	TGP/15/1 Draft 2	TGP/15/1 Draft 2	---	---	---	TGP/15/1 Draft 3	TGP/15/1 Draft 4	TGP/15/1 Draft 4	---	---	TGP/15/1 Draft 5 adopté						

[Les appendices suivent]

TC/49/5  
APPENDICE I  
PROGRAMME POUR LA RÉVISION DU DOCUMENT TGP/7

Titre du document	2012					2013						2014					
	TWA/41	TWV/46	TWC/30	TWF/43	TWO/45	TC-EDC	TC/49	CAJ/67	TWP	CAJ/68	C/47	TC-EDC	TC/50	CAJ/69	TWP	CAJ/70	C/48
<b>TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen</b>																	
Révisions du document TGP/7 sur lesquelles le TC est précédemment arrivé à une conclusion	TWA/41/11	TWV/46/11	TWC/30/11	TWF/43/11	TWO/45/11	TC-EDC/Jan/13/3	TC/49/16							x			TGP/7/4 à adopter
Révision du document TGP/7 : Conseils sur le nombre de plantes à examiner (pour déterminer la distinction) (Rédacteur : expert de l'Allemagne)	TWA/41/12	TWV/46/12	TWC/30/12	TWF/43/12	TWO/45/12	TC-EDC/Jan/13/4	TC/49/17							x			TGP/7/4 à adopter
Révision du document TGP/7 : Conseils relatifs à la méthode d'observation (Rédacteur : Bureau de l'Union)	TWA/41/13	TWV/46/13	TWC/30/13	TWF/43/13	TWO/45/13	TC-EDC/Jan/13/5	TC/49/18							x			TGP/7/4 à adopter
Révision du document TGP/7 : Variétés indiquées à titre d'exemple (Rédacteur : expert de la France)	TWA/41/14 TWA/41/14 ADD.	TWV/46/14 TWV/46/14 ADD.	TWC/30/14 TWC/30/14 ADD.	TWF/43/14 TWF/43/14 ADD.	TWO/45/14 TWO/45/14 ADD.	TC-EDC/Jan/13/6	TC/49/19		x			x	x	x			TGP/7/4 à adopter
Révision du document TGP/7 : Remise de photographies avec le questionnaire technique (Rédacteur : expert de l'Union européenne)	TWA/41/15	TWV/46/15	TWC/30/15	TWF/43/15	TWO/45/15	TC-EDC/Jan/13/7	TC/49/20		x			x	x	x			TGP/7/4 à adopter
Nouvelles propositions									x			x	x		x		

[L'appendice II suit]

TC/49/5  
APPENDICE II  
PROGRAMME POUR LA RÉVISION DU DOCUMENT TGP/8

Titre du document	2012					2013					2014						
	TWA/41	TWV/46	TWC/30	TWF/43	TWO/45	TC-EDC	TC/49	CAJ/67	TWP	CAJ/68	C/47	TC-EDC	TC/50	CAJ/69	TWP	CAJ/70	C/48
<b>TGP/8 PREMIERE PARTIE : PROTOCOLE D'ESSAI DHS ET ANALYSE DES DONNÉES</b>																	
Nouvelle section 2 - Données à enregistrer (Rédacteur : Uwe Meyer (Allemagne))	TWA/41/16	TWV/46/16	TWC/30/16	TWF/43/16	TWO/45/16	TC-EDC/Jan/13/8	TC/49/21							x			TGP/8/2 adopté
Nouvelle section 3 - Réduction optimale de la variation due à différents observateurs (Rédacteur : Gerie van der Heijden (Pays-Bas))	TWA/41/24	TWV/46/24	TWC/30/24	TWF/43/24	TWO/45/24	TC-EDC/Jan/13/9	TC/49/22		x			x	x	x			TGP/8/2 adopté
Nouvelle section - Réduction de la taille des essais (Rédacteur : Sally Watson (Royaume-Uni))	TWA/41/21 Corr.	TWV/46/21	TWC/30/21	TWF/43/21	TWO/45/21	TC-EDC/Jan/13/10	TC/49/23							x			TGP/8/2 adopté
<b>TGP/8 DEUXIEME PARTIE : TECHNIQUES UTILISEES DANS L'EXAMEN DHS</b>																	
Section 3 - Critère global de la distinction sur plusieurs années (COYD) (Rédacteur : Sally Watson (Royaume-Uni))	TWA/41/23	TWV/46/23	TWC/30/23	TWF/43/23	TWO/45/23	TC-EDC/Jan/13/11	TC/49/24							x			TGP/8/2 adopté
Section 3, sous-section 3,6 - Adapter l'analyse COYD à des circonstances particulières (Rédacteur : Adrian Roberts (Royaume-Uni))	TWA/41/20	TWV/46/20	TWC/30/20	TWF/43/20	TWO/45/20	TC-EDC/Jan/13/12	TC/49/25							x			TGP/8/2 adopté
Section 4 - Méthode des 2x1 % - Nombre minimal de degrés de liberté pour la méthode des 2x1% (Rédacteur : Sally Watson (Royaume-Uni))	TWA/41/22	TWV/46/22	TWC/30/22	TWF/43/22	TWO/45/22	TC-EDC/Jan/13/13	TC/49/26							x			TGP/8/2 adopté
Section 10 - Nombre minimal de variétés comparables pour la méthode de variance relative (Rédacteur : Nik Hulse (Australie))	TWA/41/26	TWV/46/26	TWC/30/26	TWF/43/26	TWO/45/26	TC-EDC/Jan/13/14 Rev.	TC/49/27		x			x	x	x			TGP/8/2 adopté
Nouvelle section 11 - Examen DHS sur des échantillons globaux (Rédacteur : Kristian Kristensen (Danemark))*	TWA/41/28	TWV/46/28	TWC/30/28	TWF/43/28	TWO/45/28	TC-EDC/Jan/13/15 Rev.	TC/49/28		x			x	x		x		
Nouvelle section - Examen de caractères au moyen de l'analyse d'images (Rédacteurs : Pays-Bas, Union européenne)			TWC/30/39			TC-EDC/Jan/13/26	TC/49/33		x			x	x		x		
Nouvelle section 13 - Méthodes de traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales (Rédacteur : Bureau de l'Union)	TWA/41/30	TWV/46/30	TWC/30/30	TWF/43/30	TWO/45/30	TC-EDC/Jan/13/16	TC/49/29		x			x	x		x		
Nouvelle section - Indications en matière d'analyse des données aux fins des essais aléatoires à l'aveugle (Rédacteur : France)	TWA/41/17	TWV/46/17	TWC/30/17	TWF/43/17	TWO/45/17	TC-EDC/Jan/13/17	TC/49/30		x			x	x	x			TGP/8/2 adopté
Nouvelle section - Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement (Rédacteurs : Danemark, France et Royaume-Uni)	TWA/41/29	TWV/46/29	TWC/30/29	TWF/43/29	TWO/45/29	TC-EDC/Jan/13/19	TC/49/32										
Nouvelle section - Indications relatives à l'élaboration des descriptions variétales ** (Rédacteur : Pays-Bas)	TWA/41/18	TWV/46/18	TWC/30/18	TWF/43/18	TWO/45/18	TC-EDC/Jan/13/18	TC/49/31										
Nouvelle section - Méthodes statistiques pour de très petits échantillons *** (Rédacteur : Pays-Bas)						TC-EDC/Jan/13/27	TC/49/34										

\*à examiner au sein des TWP en 2013 si des données sur les échantillons globaux sont fournies

\*\* à combiner avec la nouvelle section 13 - Traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales

\*\*\* aucun document n'a été examiné au sein des TWP en 2012 car des données sur des échantillons de très petite taille n'ont pas été fournies

[Fin de l'appendice II et du document]